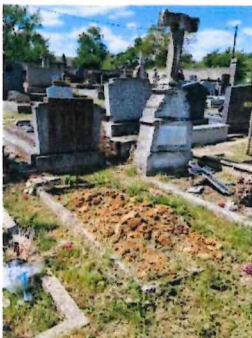




PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE des
REPRISES
Cimetière de Bainville-Sur-Madon

Allée A

	<u>Emplacement n° A 12</u> Pour : M. GASPERMENT Arrêté ARRC-2025-73
--	--

Allée D

	<u>Concession n° D 11</u> Concessionnaire : FAIGLE Augustin A compter du 15 mars 1973 Durée 50 ans Concession échue depuis le 14 mars 2023
---	---

Ce procès-verbal comporte 1 page et sera affiché sur le site internet de la commune et aux portes du cimetière.

Le présent procès-verbal est clos, après lecture, a été signé par Monsieur Benoît SKLEPEK, maire de Bainville-Sur-Madon.

Fait à Bainville-Sur-Madon le 13 octobre 2025

Le Maire, Benoît SKLEPEK

